

Société | Cenon: l'occupation d'Extinction Rébellion et la mise en garde du maire Jean-François Egron



Le collectif extinction rébellion (XR), a investi depuis samedi un ancien bâtiment médical, propriété de la ville de Cenon, pour créer la Maison de l'écologie et des résistances. C'est la première occupation en France pour XR qui habituellement organise des événements ponctuels de désobéissance civile. Le maire vient de porter plainte contre l'occupation du bâtiment, nous sommes allés à la rencontre du collectif et avons sollicité la réaction du maire.

Au 12 rue du Maréchal Gallieni, occupé d'une base militante permanente et de bénévoles réguliers rien ne semble laissé au hasard. D'un côté le coin cuisine, pièce à manger, un étage privatif pour les occupants, des salles de réunion et pour les ateliers, le tout régi par un règlement intérieur affiché à l'entrée. Les militants sur place ont choisi ce lieu inoccupé, hors de Bordeaux-centre pour permettre, selon eux, aux habitants de périphéries de participer eux aussi à des activités organisées par le collectif. Ce projet de Maison de l'écologie et des résistances (MER) a pour but d'être un lieu qui permet de rassembler et créer des liens entre les personnes. Récemment le collectif a créé un atelier de lecture sur l'écologie coloniale et il en prévoit d'autres, un projet de soutien scolaire pour collégiens et lycéens, des projections-débats les mercredis, des week-ends couture, de danse. Ce lieu se veut aussi ouvert aux autres associations pour qu'elles puissent se réunir. Cette occupation a provoqué, selon les occupants, un élan de solidarité chez certains particuliers qui viennent donner sur place de la nourriture mais aussi des équipements comme des chaises et des matelas pour soutenir la cause.

La Mairie porte plainte

Contacté par nos soins le maire de Cenon, Jean-François Egron tient à apporter les précisions suivantes: " Contrairement à ce qui a été dit je n'ai pas du tout été contacté samedi par le collectif. Ce bâtiment est d'autant plus important pour la commune que c'est là que nous allons installer la nouvelle école de musique de sorte qu'elle soit conforme à l'accueil d'une école d'aujourd'hui. Je ne porte aucun jugement sur la nature de leurs actions; en revanche je regrette que cette occupation sauvage ait lieu à Cenon et ce d'autant que nous sommes une ville avec 84 nationalités et qui dispose de 40% de logements sociaux. J'engage les occupants à être très prudents car c'est un bâtiment qui doit être désamianté et dont la structure actuelle n'est pas conforme aux normes en vigueur pour accueillir des personnes."

Une plainte vient, d'ailleurs, d'être déposée contre l'occupation de XR par la Mairie qui a fait constater, ce jour, par huissier l'occupation, ce qui ne correspond pas aux propos du collectif qui évoquait des négociations en cours entre les deux parties.

Margaux Bonfils

Crédit Photo : MB

Publié sur aqui.fr le 20/01/2020

[Url de cet article](#)